

MAIGNAUT PASSION

Numéro 33 - juillet 2009

S'amuser derrière l'église

► page 2

Gens de Mignaut et du Tauzia au XVIII^e siècle

► page 5

Philippe Martin modifie le projet d'aménagement pour la route Valence-Condom

► page 7

Mêlez-vous de ce qui vous regarde !

Une enquête publique se déroule à Mignaut du 30 juin au 30 juillet avec pour dossiers : l'élaboration de la carte communale, la carte de délimitation des éléments paysagers et le schéma d'assainissement.

Ces dossiers sont déterminants pour le développement de la commune car ils fixent les choix en matière d'urbanisme pour les années futures. Demain, nous serons tous engagés par les schémas retenus.

C'est pourquoi, il est important de consulter ces plans et le cas échéant de faire consigner vos observations auprès du commissaire enquêteur.

Les documents sont à consulter en mairie et le commissaire enquêteur sera sur place les 30 juin, 7, 21 et 30 juillet de 9 heures à 12 heures.

Passé le 30 juillet, il sera trop tard.

Cette enquête aborde les points majeurs de l'objet social de l'Association que sont l'architecture, le paysage et l'environnement. Nous nous devons de la suivre au plus près. Ne possédant pas les compétences pour une analyse fine de ces dossiers, nous avons sollicité un cabinet de Bordeaux qui rédigera, si nécessaire, des observations argumentées que nous remettrons au commissaire enquêteur. **Serge Belliard**

Restauration de la croix, c'est oui

Ainsi que nous l'espérions, le Conseil municipal a informé l'association de son accord pour le projet de restauration de la croix. La commune passera commande des travaux que l'association financera au travers d'un don.

Nous avons déjà retransmis à la commune le devis la société « Histoire de Pierres » pour la restauration du socle gravé en indiquant au conseil municipal qu'il pouvait passer commande dès qu'il le souhaiterait de cette première partie pour laquelle nous disposions des fonds nécessaires.

Pour ce qui relève de la ferronnerie, c'est un peu plus délicat et, après consultation du Service Départemental de l'Architecture, nous avons sollicité plusieurs entreprises. Pour le choix du modèle de coq, nous avons comparé les photos collectées dans le département, ravivé les souvenirs de quelques

©MPI



Cassaigne

maignautois et consulté les membres de l'association. Étonnamment, seuls 3 coqs ont retenu l'attention : celui de Cassaigne a été le plus souvent cité devant celui de Gazaupouy et enfin celui de Puycasquier

Les coqs de Cassaigne et de Gazaupouy sont en fait de facture très semblable et pourraient être deux réalisations d'un même artisan à moins qu'un coq n'ait servi de modèle pour la réalisation de l'autre. Les croix de ces deux villages ressemblent du reste fort à celle de Mignaut. Le coq de Puycasquier diffère par sa



Puycasquier

©O.A.

posture et présente plus de détail dans le relief des plumes. Les trois modèles seront présentés aux artisans en exprimant notre préférence pour le coq de Cassaigne.

Pour la position du coq sur la croix, Bernard Trézéguet est formel : le coq de Mignaut était de face, tourné vers la salle des fêtes actuelle. C'est d'autant plus vraisemblable que ceux de Gazaupouy et de Puycasquier sont dans cette position. Quant à celui de Cassaigne, les fixations basses se sont rompues et il est devenu girouette autour de son axe vertical.



Gazaupouy

©MPI



Croix de Mignaut, la couronne d'épines

©MPI

Nous avons également prévu la refixation en partie haute de l'éponge et de la lance ainsi que la remise en place des deux épines manquantes de la couronne (voir photo ci-contre). Dernier détail, au centre de la couronne on note fréquemment la présence d'un coeur (croix de Cassaigne et Gazaupouy notamment). A Mignaut, rien n'indique que ce coeur ait existé mais si un artisan décelait les vestiges de sa fixation, nous pourrions envisager cet ajout. ♦

Parc de loisir : s'amuser derrière l'église

Nous savions déjà par les délibérations du conseil municipal qu'un aménagement du pré de l'église comportant une aire de jeux était à l'étude. L'article de la Dépêche du Midi en date du 23 mai 2009, nous a révélé la « grandiosité » du projet : un « parc de loisirs » pour un coût estimé de 28 860 euros.

Selon le journaliste et sous réserve que l'enthousiasme n'ait pas son poussé son imagination, ce parc bien que d'une superficie inférieure à 3.000 m² contiendrait :

une aire de stationnement engazonnée, une haie, une aire de pique-nique, un sentier piétonnier, un verger, un petit bosquet, des bancs, une aire de jeux pour les enfants et, pour les plus âgés, un petit bosquet. Les motivations avancées sont peu convaincantes citons : l'accroissement démographique de la commune (chaque maison dispose d'un jardin avec des jeux pour les enfants et bien souvent même une piscine), la zone d'influence de l'abbaye de Flaran (les fans du cistercien seront-ils attirés par le mini-parc de loisir maignautois ?), le coût d'entretien onéreux du pré actuel (l'entretien de l'aire de repas et de jeux, du bosquet, de la haie, du verger et du parking engazonné serait-il donc moindre, ou peut-être sera-t-il assuré gracieusement par les conseillers ?)

Alors que le Conseil général montre cette année l'exemple d'économies budgétaires (voir l'abandon du projet initial



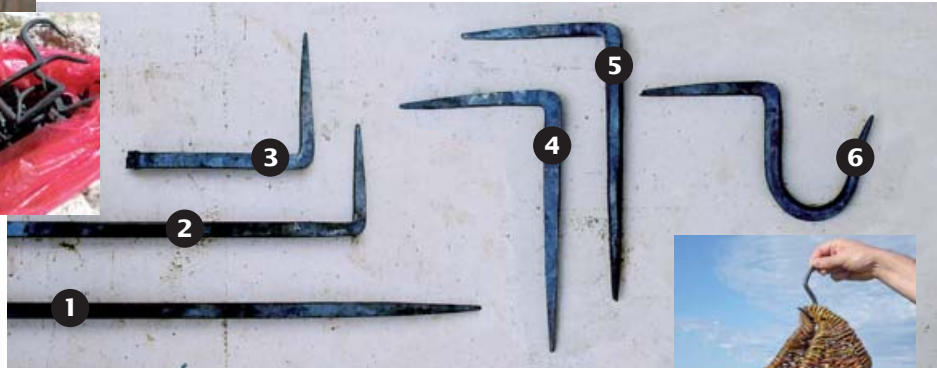
sur la RD 930) Maignaut-Tauzia annonce une hausse de la fiscalité communale « qui assurera une recette supplémentaire de 3.622 euros » (Bulletin municipal n°2 - avril 2009, page 2). Pourquoi investir près de 8 fois cette somme dans un contestable et vaniteux projet, d'autant que le contrat d'entretien risque d'être coûteux et que côté « positif », aucune recette ne semble envisagée.

Le philosophe dira qu'un pré d'église n'est pas un parc de loisir mais tout simplement un pré où chacun peut trouver son bonheur. ■



Cinquante crochets au pigeonnier

La cinquantaine de crochets produite pour l'accroche des nichoirs à pigeons a nécessité l'emploi d'une barre acier doux de 6m de long, d'une section de 8 x 8 mm. Cette barre a été tronçonnée en six longueurs pour faciliter la manipulation. Il faut environ quinze à vingt minutes de travail pour réaliser une pièce.



Les étapes de fabrication Le barreau est « rapointi » sur une longueur de 5 à 6 cm(1) ; il nécessite une seconde « chaude » pour être coudé à l'équerre et rectifier le corroyage(2). Il est ensuite réchauffé pour être coupé sur le tranchet d'enclume à 10 cm du coude(3) et pour profiter de la chaleur résiduelle, amorcer le second rapointi. Une nouvelle « chaude » permet de finir le « rapointi »(4), puis d'adoucir les angles saillants et de corriger les défauts de « corroyage »(5). La dernière opération nécessite aussi une nouvelle « chaude » pour rouler le crochet sur la « bigorne » de l'enclume, le redresser et lui donner son aspect définitif(6).

Quelques mots de « terminologie »

- ◆ **CHAUDE** : dans le vocabulaire des forgerons et serruriers, opération qui consiste à chauffer ou réchauffer la pièce de métal pour la travailler à bonne température.
- ◆ **RAPOINTI** : toujours dans le même langage... travail d'une extrémité de métal, « corroyée » en pointe, quelle que soit sa section, son diamètre, etc.
- ◆ **CORROYER** : travail des fers pour en chasser les scories résiduelles, les dresser, leurs donner une section appropriée et les rendre harmonieux à l'œil.
- ◆ **BIGORNE** : partie de l'enclume qui prolonge la « table » de frappe ; l'enclume de serrurier comporte une bigorne « carrée » et une « ronde » (conique). La bigorne ronde doit être placée à la dextre du forgeron ! Malheureusement le vocabulaire des métiers de forge et de serrurerie tend à disparaître tant et si mal... que le terme « ferronnier d'art » est devenu un « four tout » qui désigne peut-être beaucoup de maladroits et bien peu d'artistes... **Philippe de Saint-Wandrille**

Fleurs à gogo

Sous le titre « L'embellissement du village se poursuit » le correspondant local de La Dépêche du Midi relatait le 9 avril dernier l'achat par les conseillers municipaux des plantes destinées aux bacs de fleurs du village.

Nos élus, au nombre de trois sur la photo publiée attestant de l'événement, auraient consacré une matinée de leur week-end

pascal à cette noble corvée. Attentif au monde du travail, le chantré émérite de l'action municipale concluait :

« Il ne reste plus à l'employé municipal qu'à les planter ».



Epatant, non ?

Mur du cimetière Fausse note finale

Nous avons si largement applaudi à la réfection en pierres du mur du cimetière que nous pouvons aujourd'hui émettre une timide réserve. Afin d'en diminuer le coût, il nous avait paru acceptable de bâtir en parpaings la face intérieure et de l'enduire.



Mais, c'est avec quelque contrariété que nous découvrons maintenant un dessus du muret recouvert de brisures de pierres dans le style des pierres allemandes. Cela dénote complètement de l'ensemble et un enduit eut été bien préférable. Dommage, mais bon, ce n'est pas le plus visible, un rattrapage est toujours possible et le bilan demeure globalement positif. ■

Mairie de Mignaut

MAIGNAUT *inf* PASSION



Les plantes protégées du Gers

La très entreprenante Association botanique du Gers, vient de publier avec le soutien du Conseil Général deux affiches de reconnaissance des plantes protégées du Gers à destination principalement des écoles et communes du département.

Plusieurs affiches nous ont été remises pour nous remercier de notre contribution. Un jeu déposé à la mairie de Mignaut-Tauzia a été apposé sur la porte de la salle du Conseil municipal (photo ci-dessus).

Après la marche co-organisée par Mignaut Passion sur la commune en mai 2006, l'Association Botanique Gersoise poursuivait l'inventaire floristique du département avec une nouvelle marche découverte, le 17 mai dernier, à Saint Orens Pouy Petit. L'association locale « Haut ! Beroï Pais » qui avait repéré le parcours accueillait les marcheurs au château dont plusieurs membres de Mignaut Passion.

Site Web de l'association botanique gersoise <http://assobotanique32.free.fr/>

Place de village : un projet présenté à l'automne

Le projet d'aménagement de la place du village vient de ressurgir dans la presse locale (La Dépêche du Midi du 23 mai 2009). L'architecte conseil serait Jean-François Gardère du CAUE que nous connaissons bien pour sa contribution aux côtés de L'Association à la restauration du pigeonnier/octroi. Selon le journaliste, un projet devrait être présenté en septembre puis

voté par le Conseil municipal. Comme on pouvait le craindre pour les habitants du village qui souhaitaient une réelle concertation sur la conception du projet, c'est une fin de non recevoir.

Pourtant les prérogatives du Conseil n'étaient pas remises en cause, c'est lui seul qui décidera, nous espérons seulement une consultation préalable avec les riverains pour discuter avec

les architectes et les élus et rêver un peu. Ce ne sera donc pas le cas et le Maire présentera un projet finalisé aux mignautois conviés à s'esbaudir. Les plus hardis se permettront peut-être quelques remarques d'arrière-garde.

Croisons néanmoins les doigts, car même autoritaire un projet peut parfois se révéler intéressant. Louis XIV n'écoula que son « bon plaisir » pour bâtir Versailles ! ■

Avertissement

Ainsi que vous l'aurez constaté, nous ne pratiquons nullement le dénigrement systématique de l'action municipale. Nous en révélons seulement des aspects contestables en nous limitant aux sujets relevant de l'objet social de l'association. Nous n'hésitons pas non plus à souligner les points positifs de cette action telle la reconstruction du mur du cimetière et même à collaborer avec la commune comme pour la restauration de la croix de mission ou l'information sur les « Plantes protégées du Gers ».

Simple rappel de l'indépendance de notre association.

Vous noterez également dans ces pages que notre ironie porte parfois autant sur la couverture puérile qui est faite par la presse locale de cette action que sur l'action elle-même.

Serge Belliard

Talus planté réussi en dessous de la salle des fêtes...



... en dépit des dommages de la tempête

L'escalier de pierres



Taillées en 2001, les pierres de l'escalier entre le pigeonnier et la mare ont été mises en place par Olivier Chatizel de l'entreprise Histoires de pierres. L'enduit du dessus du muret côté route, endommagé par le gel a été refait. Nous avons demandé un devis pour prolonger l'escalier de quelques marches en direction de la porte d'entrée du pigeonnier. ■

Gens de Mignaut et du Tau

Quelques notes tirées des registres paroissiaux

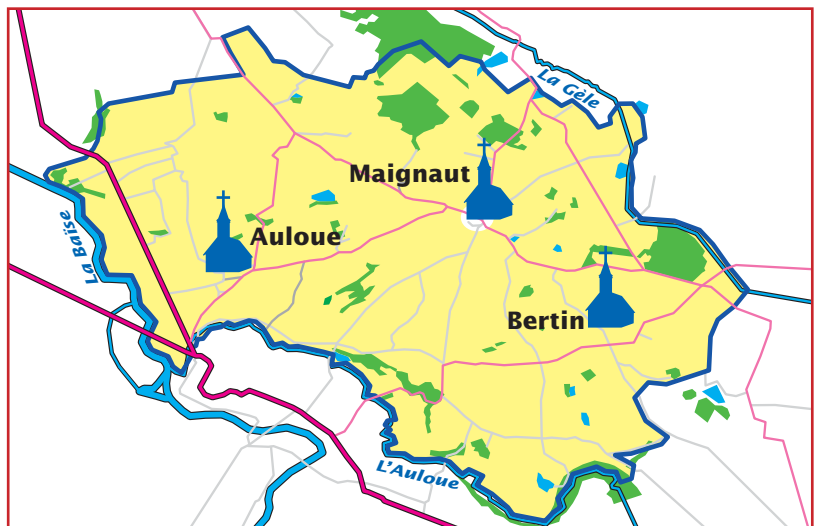
Les registres paroissiaux sont la forme ancienne de nos registres d'état-civil. Ils étaient tenus par les curés, qui notaient au jour le jour les baptêmes, les mariages et les sépultures, jusqu'à la loi du 20 septembre 1792 qui a retiré à l'Eglise la tenue des registres pour la confier aux maires. Pour Mignaut-Tauzia, il faut dépouiller les registres des trois paroisses de Mignaut, Auloue et Bertin, qui existaient avant la Révolution sur le territoire de la commune actuelle. Les registres conservés de Mignaut et Auloue ne forment pas une série continue. Ils commencent à la fin du XVII^e siècle (le premier registre est de 1695) et couvrent la plus grande partie du XVIII^e jusqu'à 1789, avec une lacune importante :

il manque les années 1708 à 1721. Pour Bertin, les registres conservés couvrent une période un peu plus courte : ils vont de 1737 à 1782. Tous ces registres sont entreposés aux Archives départementales à Auch. On ne peut pas consulter les originaux, mais seulement des copies sur microfilm.

Le dépouillement en cours des registres paroissiaux de Mignaut, Auloue et Bertin permettra de mieux connaître l'évolution et l'histoire de la population de la commune. Mais ce n'est pas l'objet de cet article qui veut simplement présenter, un peu en désordre, quelques aspects de la vie (et peut-être plus encore de la mort) des habitants de ces trois paroisses à la fin du XVII^e siècle et au cours du XVIII^e.

Les prénoms et les surnoms

Quels sont les prénoms les plus couramment utilisés au XVIII^e siècle ? Parmi les prénoms donnés au baptême, deux supplantent de très loin tous les autres : Jean pour les garçons, Marie pour les filles. Viennent ensuite Joseph, Pierre et Bernard pour les garçons, Françoise et Anne pour les filles. Les autres prénoms reviennent beaucoup moins fréquemment. Certains prénoms figurent sur les actes sous leur forme gasconne, celle qui est réellement en usage : on trouve des Blazi (pour Blaise, féminin : Blazie), des Domenges (pour Dominique), Guilhem (retrouvé uniquement dans des actes de sépulture), pour Guillaume, et son féminin Guillelme. On trouve parfois les deux formes pour désigner la même personne : ainsi le sonneur de cloches Domenges Aché devient Dominique d'un acte à l'autre. Les diminutifs sont courants : Jeannet, Jeanillon, Petit Jean, Arnautet... pour les hommes, Jeannete, Thoinete, Françon (pour Françoise), Honorete... On trouve quelques prénoms aujourd'hui oubliés : Frix, et son féminin Frise, Geraud et son féminin, Geraude ou Geralde, Guiraud et Guirauade. Philipe (pour une femme), Vital. Ce dernier prénom a connu une certaine fortune locale, puisque deux maires de Mignaut-Tauzia l'ont porté au cours du XX^e siècle. Dans presque tous les cas, le petit garçon reçoit le prénom de son parrain, la petite fille celui de sa marraine. Ce qui favorise évidemment la reconduction des mêmes prénoms d'une génération à l'autre. Certains hommes sont désignés par un surnom. Rien d'étonnant, car les homonymes sont nombreux et le surnom permet de les distinguer, même si ce n'est pas toujours sa raison d'être. Domenges Aché est surnommé « Melet », Jean



Aché est dit « Bolhou », Jean Bautian, « Peccouret » et Jean Terrasson, « Barraqué ». Frix Canterac est surnommé « Désiré », Pierre Dubarry, « Tringon », Pierre Capuron, « Pereye ». Ce dernier surnom est aussi le nom d'un lieudit de Mignaut et indique peut-être l'origine de celui qui le porte.

Les sages-femmes

Certains enfants, considérés comme en danger de mort, reçoivent le baptême sur le lieu de leur naissance, sans attendre d'être portés à l'église. Voici un acte de 1696 à la fois acte de baptême et acte de sépulture : « Un enfant malle fils de Samson Pellaroque et Marie Boyer à Labère naquit le 10 9.^{me} [novembre] an susdit et reçut l'eau du baptesme par la femme sage de Bautian lequel soudain après décéda et fut ensevely dans le cimetièrre de Mignaut le 11 ». Voici l'acte de baptême de Jeanne Marestaing, née le 19 décembre 1722, « baptisée par la femme sage » le 20. Cette fois, l'enfant a pu être menée le lendemain à l'église d'Auloue, où le curé a procédé au « reste des cérémonie de baptesme ». Mais la petite fille meurt le 22 et est enterrée le 23 dans l'église d'Auloue. Ces deux cas nous apprennent l'existence de sages-femmes qui président aux accouchements. La mention de la « femme sage de Bautian » donne à penser qu'il en existait une dans chaque quartier. Ces matrones n'avaient évidemment aucune compétence médicale

ia au XVIII^e siècle

par Bertrand Boquien

Une mortalité infantile impressionnante

La mortalité infantile est impressionnante. Sur environ 270 décès relevés dans les registres de sépultures, 120 (45 %) concernent des enfants âgés au maximum de 5 ans « ou environ » selon l'expression en usage. Et 47 d'entre eux sont morts sans avoir dépassé un an « ou environ ». Combien d'actes de baptêmes sont suivis immédiatement de la mention de la sépulture du baptisé, porté en terre quelques jours après sa naissance¹ ! Souvent, un nouvel enfant remplace l'enfant mort dès l'année suivante. Cette mortalité revêt dans certaines familles des proportions dramatiques. Prenons Jeanne Peyrecave. Veuve de Jeannet Aché (nous ignorons si elle en a des enfants), elle épouse le 14 juillet 1700 Jean Florensan, du Mas-Fimarcon (aujourd'hui Le Mas d'Auvignon). Jean vient vivre à Maignaut, au village. Une fille, Marie, naît quelques mois plus tard. Elle meurt à 4 mois. Un fils, Guillaume naît le 23 janvier 1702, 9 mois après la mort de sa sœur. Il meurt à son tour, à 4 mois et demi. Un autre fils, Jean, naît le 20 mars 1703. Il meurt à 18 mois le 10 septembre 1704. Entre temps, Jeanne Peyrecave est



Traces de la charpente de l'ancienne église de Maignaut sur le mur du château.

morte le 27 juin, à 45 ans, et Jean Florensan s'est remarié dès le mois d'août, avec Jeanne Lapeyre. Un fils, Alexis, naît le 21 novembre de l'année suivante de ce second mariage. Il ne vit que huit jours. « Le susd(it) Alexis Florensan décéda le 29 9^{bre} » note le curé juste après l'acte de baptême. Les 4 enfants de Jean Florensan sont donc tous morts avant 18 mois. La collection des registres s'interrompt après 1707, on ignore s'il y eut d'autres enfants et s'ils vécurent.

Des morts inhabituelles

La cause de la mort est rarement indiquée. Le curé la mentionne lorsqu'elle revêt un caractère exceptionnel, et particulièrement si la mort est survenue sans qu'il soit possible d'administrer les sacrements. C'est le cas avec Jean Vivès, de Labère, « décédé subitement » le 30 août 1747 à 75 ans. Ou avec Bernade Druillet, du Canonge, dans la paroisse d'Auloue, morte le 7 septembre 1699, « estant [sujete du]² mal caduc » et « ensevelie le 8 au cimetière d'Auloue ». Le « mal caduc », appelé aussi le « haut mal », c'est l'épilepsie.

Le curé Druillet s'étend aussi longuement sur la mort accidentelle survenue en août 1724 d'un jeune homme « étranger du diocèse de Tarbes âgé de vint ans ou environ, (...) bon catholique » qui se tua d'un coup porté à la cuisse avec son arme. Arme blanche ? Pistolet ? Les lacunes de l'acte ne permettent pas de le dire³. Il y eut une enquête (« verbal et information »), avant l'inhumation au cimetière d'Auloue le 8 août, « l'accident funeste étant arrivé à Couilleu en la d(ite) paroisse ».



Le bassin de Notre-Dame d'Auloue

Les actes de baptême révèlent l'existence à Maignaut et Auloue d'une confrérie consacrée à Notre-Dame d'Auloue. Voici Marie Cailleau, née le 15 septembre 1723, baptisée le lendemain. Son acte de baptême indique qu'elle « a esté offerte au bassin de Notre Dame et tenue aux fons baptismaux par Marie Capuron prieure du dit bassin ». De nombreux actes indiquent que le nouveau-né a été ainsi « offert au bassin de Notre-Dame ». Le terme « bassin » désigne à l'origine le récipient dans lequel les confréries et autres associations pieuses récoltaient les aumônes, au profit de leurs œuvres spirituelles ou de leurs œuvres de charité. Par extension, il a fini par désigner l'association elle-même. L'objet de cette confrérie était sans doute la dévotion à la Vierge, à laquelle était vouée l'église d'Auloue. Elle avait à sa tête une « prieure », titre honorifique. Les enfants voués au bassin de Notre-Dame sont tenus sur les fonds baptismaux par une « marguillière », ou par la « prieure », plus rarement par un « marguillier ». Les termes de « marguillière » et « marguillier » ne désignent pas ici les marguilliers de la paroisse, qui ont la charge de son administration et de l'entretien de l'église, mais les membres de la confrérie, qui semble être une association surtout féminine.

Nés de père inconnu

Les registres signalent très peu de naissances illégitimes. Deux seulement ont été retrouvées sur plus de 300 actes de baptême dépouillés. Le 9 octobre 1743, le curé baptise à Maignaut Clere (Claire) Bajole « fille illégitime à Marie Bajole, le père n'étant pas connu ». La petite fille est tenue sur les fonds baptismaux par Clere Canterac, femme de Louis Bonel, le cordonnier du village. Le 16 mai 1778, le curé baptise sous condition « une fille envoyée de Condom dont le père et la mère sont inconnus, à laquelle nous avons donné le prénom de Marie ». « La susdite enfant, ajoute le curé, m'a paru âgée de six à sept jours ». La marraine se nomme Guillemette, « épouse du nommé Brin ». La petite fille a sans doute été confiée à ce couple, qui habite Maignaut, mais sur lequel nous n'avons aucune indication. On peut imaginer une grossesse scandaleuse, et un enfant discrètement abandonnée à une

famille de la campagne. La petite inconnue mourra à trois ans et demi. Les registres indiquent à la date du 1er octobre 1781 la sépulture de cette Marie, « fille bâtarde (...) décédée chez la dénommée Brin ». On ne sait rien non plus de cet enfant baptisé à Maignaut le 29 juillet 1741, « dont le père et la mère sont inconnus, auquel on a donné le nom de Jean ».



L'église (aujourd'hui chapelle) Notre-Dame d'Auloue.

L'emban, « où on ensevelit ordinairement les enfants »

L'emban est ce porche à demi-ouvert, adossé au mur des églises gersoises, où se tenaient généralement les réunions de la communauté. Henri Polge note dans une étude qu'il sert fréquemment de lieu d'inhumation⁴. Les registres paroissiaux de Mignaut et d'Auloue révèlent qu'on y enterre les petits enfants. Marie Laurens, âgée d'environ 7 ans, décédée le 4 septembre 1696, est inhumée « devant l'église de Mignaut sous l'auban où on ensevelit ordinairement les enfants ». Quelques jours plus tard, Joseph Haché, mort au même âge, est inhumé « sous l'auban de l'église ». Une autre inhumation sous l'emban est signalée une quarantaine d'années plus tard : Catherine Canterac, morte à 4 ans et 2 mois en 1739, est ensevelie « sous le porche de l'église ». Même pratique à Auloue où Jeanne Bajole, morte à 3 ans à Augé, est inhumée « sous le porche de l'église » le 16 août 1776. On sait que l'assemblée des habitants se réunissait généralement sous l'emban de l'église (le fait est souvent attesté à Mignaut). La proximité des vivants et des morts n'aurait pas pu être plus grande.

Le sonneur de cloches

Les registres font apparaître un personnage dont la fonction est importante dans la vie des paroisses : le sonneur de cloches. On le trouve mentionné de temps en temps dans les actes. Dommenges Aché, dit Melet, est présent comme sonneur de cloches au baptême de Guillaume Florensan le 25 janvier 1702. Son nom revient fréquemment dans les actes jusqu'en 1704, sans qu'il soit qualifié de sonneur, mais c'est sans doute à ce titre qu'il assiste aux baptêmes et aux enterrements de l'église de Mignaut.

On trouve surtout représentés deux noms de famille : les Ladoux (ou Ladouch) et les Marestan (ou Marestaing). Pierre Marestaing est mentionné comme sonneur en 1695, Arnaud Ladoux à partir de 1697. Après eux, on trouve d'autres Ladoux et d'autres Marestan dans la fonction tout au long du XVIII^e siècle. Laurent Marestan, mentionné comme sonneur de cloches de l'église d'Auloue en 1754, semble déjà exercer cette fonction en 1743. C'est probablement le fils de Pierre et le père de Jean Pierre, mentionné comme sonneur en 1775⁵.



© Fotolia

Jean Ladoux est mentionné en 1743 et 1752. Il est aussi tailleur, ce qui indique que sa fonction de sonneur ne l'empêche pas d'exercer un métier. Guillaume Ladouch, probablement son fils, est mentionné en 1777 et 1784, et François Ladouch en 1775. Chaque église a son sonneur de cloches et il semble qu'on se succède souvent de père en fils dans la fonction.

Jean Boyer, « maître ès arts en peinture »

On trouve dans les registres de Mignaut la mention assez rare d'un artiste de profession, plus précisément un peintre. Jean (ou Jean-Baptiste) Boyer, qui vit à la Salle de Meric (aujourd'hui Lassalle) dans la première moitié du XVIII^e siècle, est qualifié de « peintre » dans l'acte de baptême de sa nièce, Anne Boyer (21 avril 1722), et dans de nombreux actes ultérieurs. Ce n'est pas un simple tâcheron : dans son testament du 24 avril 1731, il est précisé qu'il est « m(âit)re ès arts en peinture »⁶. Il meurt le 26 octobre 1747, à 73 ans. Malade, il avait dicté quelques jours avant un nouveau testament. Il est enterré le 27 octobre « dans l'église dud(it) Mignaut et tombeau de ses enstrestres », comme il le souhaitait. Nous ne savons rien sur son activité. Peut-être travaillait-il pour les églises de la région, qui ont dû commander de nombreux tableaux et autres œuvres à des peintres pour la décoration des sanctuaires.

Le débordement des rivières

Aujourd'hui, on traverse l'Auloue ou la Gèle sans s'en apercevoir (sauf circonstances exceptionnelles comme en 1977). Ce n'était pas le cas au XVIII^e siècle et les crues rendaient souvent les communications difficiles. On en trouve deux exemples dans les registres paroissiaux de Mignaut. Jean Boyer, dont les parents habitent la métairie du Tauzia, appartenant à la paroisse d'Auloue, est baptisé « dans l'église du présent lieu [de Mignaut] à cause de l'inondation des eaux » le 28 novembre 1706. Le 21 juin 1726, Joseph Dubedat, « des métairies d'Auron paroisse de Bertin » est baptisé à Mignaut « à cause de l'inondation des rivières ». Il est difficile de comprendre aujourd'hui ce qui empêchait le curé de se rendre de Mignaut à Auloue, aucune vallée ne séparant les deux églises. En revanche, on comprend mieux l'impossibilité pour le vicaire de Valence de se rendre à l'église de Bertin, puisqu'il lui fallait traverser l'Auloue. Rappelons qu'on baptisait l'enfant en général le lendemain de la naissance, sinon le jour même. Pas question d'attendre la décrue !

Ces quelques notes donnent une idée de la richesse des registres paroissiaux pour l'histoire locale. Le dépouillement exhaustif en cours des registres de Mignaut, Auloue et Bertin permettra de présenter une étude plus complète de la population des trois paroisses.

L'église interdite

Le registre des sépultures de Mignaut de 1743 indique à la date du 1er août que Barthélemie Canterac, une enfant morte à 15 jours, a dû être enterrée au cimetière et non dans l'église, celle-ci « étant interdite faute de lambris et autres réparations ». L'édifice était donc en mauvais état et la fabrique – à moins que ce ne soit de la responsabilité de la communauté – devait traîner des pieds pour faire les réparations. L'église avait donc été « interdite » par l'évêque. On n'y célébrerait plus les offices tant que les réparations ne seraient pas faites. En attendant, les habitants étaient obligés de se rendre dans les églises voisines pour assister aux offices. La décision « d'interdire » une église n'était pas rare au XVIII^e siècle. Elle visait « à faire pression sur l'administration civile et sur les fidèles pour obtenir les restaurations nécessaires aux lieux de culte, création ou transfert de cimetière ou autres exigences⁷ ».

Sources

Arch. départ. du Gers, 5 MI 139, 202 et 208 (registres paroissiaux de Mignaut, Auloue et Bertin).

Merci à Jean Paul Lelu pour son aide

1- Tant que les baptêmes et les sépultures figurent sur les mêmes registres.

2- Lecture incertaine.

3- Le bord et un coin de la page sont coupés ou rongés.

4- H. Polge, Origines, fonctions et destinées de l'emban des églises rurales du Gers, Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers, T. 59, 1958, p. 217-223.

5- Les filiations sont attestées par les actes, sous réserve d'homonymie.

6- A.D. Gers, 3 E 2592.

7- Georges Courtès, Interdits d'églises et de cimetières dans la région de Saint-Clar, B.S.A.G., T. 106, 2005, p. 212-232.

Philippe Martin modifie le projet d'aménagement pour la route Valence-Condom

Comme le laissait espérer Jean-François Filliatre dans son article d'octobre 2008 (Maignaut Passion Info n°30) sur l'aménagement de la RD 930 entre Valence et Condom, le cataclysme paysager et l'hémorragie financière n'auront finalement pas lieu et la clairvoyance aura prévalu au Conseil général du Gers. Son président Philippe Martin vient d'annoncer sa volonté de mettre en phase ce projet avec la nouvelle politique de développement durable et notamment l'agenda 21 mis en oeuvre par le département. Nous avons demandé à Chantal Fauché, présidente d'Arbres et Routes qui milite depuis des années pour faire reconnaître l'intérêt paysager de cet alignement d'arbres, quelle était sa réaction.
Serge Belliard



©Arbres et Routes

Philippe Martin, selon les propos relatés le 6 juin 2009 par le journal Sud-Ouest, a profité de l'assistance nombreuse lors de l'inauguration de la voie verte pour annoncer que le projet initial de modernisation de la route départementale entre Condom et Valence-sur-Baïse a été revu et corrigé, afin de mieux correspondre aux exigences environnementales du Conseil général. « *La défense des paysages est pour moi un critère d'appréciation décisif d'un projet d'aménagement du territoire* », a-il déclaré.

Le paysage, un critère d'appréciation

Nous sommes très satisfait-e-s de cette décision de Philippe Martin sur un dossier qui nous tient à coeur. Nous sommes aussi très satisfait-e-s que Philippe Martin mette en avant le critère du paysage, prenant ainsi en compte l'évolution de l'Europe sur ce thème. En effet, l'objectif général de la Convention européenne du paysage est d'enjoindre les pouvoirs publics à mettre en oeuvre, aux niveaux local, régional, national et international, des politiques et des mesures destinées à protéger, à gérer et à aménager les paysages d'Europe, afin de conserver ou d'améliorer leur qualité et de veiller à ce que les populations, les institutions et les collectivités territoriales reconnaissent leur valeur et leur intérêt.

Les arbres de bord de routes reconnus comme un élément du paysage à part entière, c'est assez une avancée remarquable, un signal fort donné par Philippe Martin. Aujourd'hui, le paysage est devenu un critère d'appréciation des projets. Je peux vous affirmer que cette orientation place le Gers dans le peloton de tête des départements français ! Et je ne manquerai pas de le faire savoir. Par ses récentes déclarations, Philippe Martin a répondu à nos attentes. Comment ne pas se réjouir de voir nos propositions entendues ? Comment ne pas se réjouir de voir que notre action porte enfin ses fruits ? Arbres et Routes a été à l'avant-garde, aujourd'hui, c'est au tour de Philippe Martin de prendre le flambeau.

Des réactions positives

Déjà les membres d'Arbres et Routes et les sympathisant-e-s expriment leur soulagement. Certains, n'osant pas y croire, utilisent encore le conditionnel

« *J'apprends avec une grande joie que le projet de la route Condom Valence serait abandonné.* ». Ils se félicitent du travail de l'association « *MERCI ! D'avoir évité à la collectivité autant de gaspillage!* »

Toutes ces réactions me font très plaisir, me touchent beaucoup. Nous suivons ce dossier de très près depuis plusieurs années. La beauté de cet ensemble d'arbres nous a, en effet, toujours ravi-e-s. Nous nous sommes donc investi-e-s à fond. Une énergie phénoménale a été investie pour monter des dossiers techniques, des campagnes de communication. Ce dossier représente des heures et des heures de travail, des moments de doute mais notre énergie a été communicative : beaucoup de



©Arbres et Routes



©DR

personnes du Gers et d'ailleurs ont répondu présent lors de nos campagnes. Elles nous ont soutenu-e-s, elles ont exprimé leur attachement à ce paysage en tant que patrimoine. Ce moment de satisfaction est aussi le leur et je tiens à les remercier chaleureusement.

Le rôle actif des citoyens

Les citoyens de par leur attachement à ce paysage, leur identification à ce lieu ont joué un rôle actif dans ce dossier. C'est très important : la reconnaissance d'un rôle actif des citoyens dans les décisions qui concernent leurs paysages renforce leur relation avec leur territoire. Dorénavant, ils seront en mesure de consolider à la fois leurs identités et les diversités locales et régionales en vue de leur épanouissement personnel, social et culturel. Cet épanouissement est la base du développement durable du territoire concerné, car la qualité du paysage constitue un élément essentiel pour la réussite des initiatives économiques et sociales de caractère privé et public.

Et maintenant ?

Nous allons faire la fête, porter la bonne nouvelle aussi loin que possible puis nous allons prendre rendez-vous avec Philippe Martin ou avec les services techniques du Conseil général pour nous faire expliquer le nouveau projet plus en détail.

Chantal Fauché

La découverte de la tour de Homps

Le 16 mai dernier, Sylvia et Philippe de Saint-Wandrille accueillèrent les membres de l'Association au Vieux Château de Homps (entre Monfort et Solomiac). Propriétaires de ce bâtiment depuis vingt ans, Philippe et Sylvia consacrent leurs vacances à sa remise en état. Ils le firent inscrire à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1999 pour protéger ses abords. Après une traversée « de déserts », allant de gîte en gîte, le logis fut habitable, et même confortable (eau, électricité, toilettes, etc. bien dissimulés). Depuis 2001, ils ont commencé la réfection des maçonneries extérieures, en étroite collaboration avec M. Ayrem, architecte des Bâtiments de France.

L'accès à la tour se mérite puisqu'il se fait par une échelle menant à la porte située à 4,5m de hauteur. La découverte de l'intérieur constitue la récompense ! La reconstitution des salles d'habitation étonne par la qualité et la minutie des réalisations, que ce soit les torchis, les menuiseries, la serrurerie, le travail de la pierre et des maçonneries.



Si les châtelains sont des autodidactes, ils ont puisé leurs connaissances, et peut-être une forme de génie... en analysant des centaines de ruines et demeures médiévales à travers toute la France, notant chaque détail d'architecture pour donner une réponse aux pierres de la vieille tour de Homps.

L'archéologie du bâtiment avait son importance, ses particularités furent respectées.

Si l'on excepte quelques concessions minimales à l'ère post-médiévale, comme la présence limitée de la « fée électrique », c'est bien dans une authentique demeure du début du XIV^e siècle que fut reçue Maignaut Passion.

Le pique-nique dans le petit jardin du château apporta un supplément d'âme et de charme champêtre que méritait bien cette journée. ■



L'assemblée générale

Elle s'est tenue le 16 mai au pigeonnier/octroi sous les tivolis. 44 membres sur 75 étaient présents ou représentés. Nous avons rappelé les principaux projets en cours (développés dans ce bulletin), voté le budget prévisionnel correspondant et constaté un excédent de trésorerie de 7.060,59 euros au 31 décembre dernier.



Véro et Caro vérifient les comptes

Laurent Boyer dont le mandat au conseil d'administration arrivait à son terme ne se représentait pas et Caroline Bulfoni était élue à l'unanimité au conseil avec fonction de trésorier. L'assemblée s'achevait par une discussion sur le choix d'un coq pour la croix de mission, alimentée par la présentation des agrandissements d'une trentaine de coqs gersois. ■



Association Maignaut Passion

Au village - 32310 Maignaut-Tauzia
Téléphone 06 81 47 23 48
E-mail : hello@mignaut.com
Internet : mignaut.com

Composition du bureau
président : Serge Belliard,
secrétaire : Jean Salaün,
trésorier : Caroline Bulfoni

Cotisation de membre de l'association :
15 euros pour l'année 2009